

ENTENTE INTERCOMMUNALE TERRITOIRE NUMERIQUE OUVERT

DECISION 2023-10-001 : DEFINITION DU FINANCEMENT 2024

La convention d'entente intercommunale « Territoire Numérique Ouvert » conclue entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et le syndicat intercommunal des technologies de l'information (SITIV) dispose dans son article 5 :

« Les décisions de la conférence intercommunale nécessitant des délibérations concordantes comprennent notamment :

- Les modifications de la présente convention,
- Le rapport d'activité annuel de l'entente intercommunale présentant notamment le détail financier des missions socles et des missions spécifiques ainsi qu'un inventaire des biens acquis dans le cadre de l'entente,
- L'approbation du financement annuel de l'entente intercommunale,
- L'entrée d'un nouveau membre.

Les décisions adoptées par la conférence intercommunale sont notifiées par le secrétariat de celle-ci aux parties membres de l'entente. »

L'article 7 dispose par ailleurs que « La contribution de chaque membre, basée sur sa masse salariale et sa population, est la suivante, pour le fonctionnement comme pour l'investissement :

- 16,4% pour le SITIV

- 30,6% pour la Ville de Lyon

- 53% pour la Métropole de Lyon,

Pour chaque mission, la charge financière prévisionnelle et les subventions d'équipement seront validées par la conférence intercommunale puis adoptées par délibérations concordantes des membres de l'entente concernés par la mission. L'ensemble des contributions est retranscrit dans le budget annexe du SITIV. »

1 - Exercice 2023

Compte administratif prévisionnel et Résultat 2023

	2022		2023	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
⊖ Dépenses de fonctionnement	1 500 000	95 000	1 497 749	580 981
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 000	25 000	30 000	9 000
CHARGES A CARACTERES GENERAL	-	-	320 889	300 577
FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	70 000	70 000	140 000	140 000
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-	-	131 404	131 404
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 405 000	-	875 456	-
⊖ Dépenses d'investissement	1 405 000	742 628	2 053 286	1 886 814
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	455 000	279 374	250 869	227 746
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	950 000	463 254	1 027 929	884 580
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	-	774 488	774 488
⊕ Recettes de fonctionnement	1 500 000	1 500 000	1 497 749	997 750
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	116 328	116 328
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 500 000	1 500 000	1 022 847	522 848
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-	358 574	358 574
⊕ Recettes d'investissement	1 405 000	-	2 053 286	1 177 830
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	1 046 426	1 046 426
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-	-	131 404	131 404
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	-	-	-
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 405 000	-	875 456	-

Le résultat de fonctionnement prévisionnel pour l'exercice 2023 est un **excédent de 916 768.36** euros, compte tenu du solde de la dotation du plan France Relance de 500 000 euros.

Le résultat d'investissement prévisionnel pour l'exercice 2023 est un **déficit de 708 983.39** euros.

Le solde de l'exercice, compte tenu du solde PFR est un **excédent de 254 343 euros**.

A l'issue de cet exercice, l'intégralité du financement Plan France Relance aura été affecté à l'autofinancement de la section d'investissement du budget annexe porté par le SITIV.

Les membres conviennent de saisir l'ANCT concernant ce dossier afin d'assurer le solde de versement sur l'exercice comptable.

En cas de non versement du solde PFR sur cet exercice comptable, nous aurions un déficit de **245 657 euros**.

2 - Exercice 2024

Le comité de pilotage opérationnel ayant présenté le projet de budget suivant pour 2024 :

	Budget 2024	
	Investissement	Fonctionnement
DEPENSES		
Hébergement		
acquisition de matériels et licences (vsan + s3)	40 000 €	
vsan + s3		40 000 €
Base de donnée postgresql	10 000 €	20 000 €
hébergement en DC		30 000 €
Maintient en condition oper des infra (hyperviseur, virtualisation, supervision, bastion, gestion de config, antivirus, sécurité....)		20 000 €
Audit sécurité		30 000 €
Identité de territoire		
mise en œuvre d'une fédération de fédération annuaire collaboratif, approvisionnement de celui-ci	20 000 €	20 000 €
approvisionnement des plateformes collaboratives	20 000 €	
Collaboratif		
mise en place d'un Jitsi de territoire		55 275 €
mise en place d'un Nextcloud de Territoire		85 000 €
mise en place d'une messagerie instantatée	30 000 €	85 000 €
mise en place d'un outil d'édition en ligne		56 000 €
Formation / Change		
portail de formation en ligne		8 400 €
Messagerie Collaborative		
mise en place Messagerie GL	190 000 €	0 €
mise en place Messagerie VDL	160 000 €	
Frais généraux		
chef de projet (1 poste en 2022, 2 en 2023, 3 au-delà)		210 000 €
Autofinancement		48 000 €
Dotation aux amortissements		250 000 €
Total des dépenses	470 000 €	957 675 €
RECETTES		
Affectation résultat n-1		254 343,0 €
FCTVA (auto a partir de 2023)	42 000 €	
Amortissements	250 000 €	
Financement de l'exploitation par les partenaires de l'entente	208 000 €	675 332 €
Total des recettes	500 000,00 €	929 675,00 €

3 - Appel de fonds 2024

La présentation des financements aux §1 et 2 ci-dessus permet de définir les appels de fonds nécessaires au fonctionnement de l'entente intercommunale « Territoire numérique ouvert » pour 2024 ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Métropole de Lyon	468 135,96	-	468 165,96
Ville de Lyon	134 878,32	135 421,28	270 299,59
SITIV	72 287,72	72 578,72	144 866,45
TOTAL	675 332 euros	208 000 euros	883 332 euros

Dans le cas où le solde de subvention Plan France Relance de 500 000 euros ne soit pas perçu sur l'exercice 2023, les membres conviennent d'une révision du budget 2024 afin de couvrir le déficit le cas échéant.